

Présentation d'UBIFRANCE

Le 1^{er} septembre 2009, la Mission Economique « ancienne formule » a laissé la place à deux nouvelles entités, la Mission Economique Ubifrance, et les Services Economiques, qui partagent les mêmes locaux.

UBIFRANCE se voit confier un rôle central dans l'appui au développement international des entreprises. Convaincu que la dégradation de nos échanges extérieurs résulte pour une large part de la faiblesse des PME en France, **le Gouvernement a fait du soutien au développement des PME une priorité.**

Ce projet a convaincu le Gouvernement et les autorités chargées de la RGPP qui ont arrêté en 2008 le principe du « *transfert progressif des activités de nature commerciale des Missions Economiques à UBIFRANCE* ».

1. Moyens et objectifs assignés à Ubifrance dans le cadre de cette réforme

Les objectifs de la réforme consistent à porter à 20 000 le nombre d'accompagnements d'entreprises sur les marchés extérieurs, tant au travers d'opérations collectives (salons, missions) qu'individuelles (missions de prospection, rencontres acheteurs, colloques techniques...), réalisées à l'international dans le cadre du « programme France », en insistant sur le rôle d'orientation et de conseil apporté aux PME et aux entreprises innovantes.

Le deuxième objectif est d'identifier et d'emmener à l'international 10 000 nouvelles entreprises non exportatrices ou très faiblement exportatrices dans le cadre du partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Enfin, il convient de poursuivre les efforts engagés pour développer la procédure du Volontariat International en Entreprise (V.I.E) et porter à 10 000 le nombre de jeunes en poste à l'étranger.

2. Redéfinition de la structure et l'offre d'Ubifrance.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, l'efficacité d'Ubifrance doit être renforcée. A cette fin, une nouvelle organisation par filières d'activité a été mise en place: les entreprises du secteur concerné y trouveront des interlocuteurs dédiés, à même de les aider à choisir la destination et les services les mieux appropriés à leur situation.

Les Missions Économiques-UBIFRANCE, sont elles aussi organisées par filière d'activité. Elles constituent la structure « d'accueil » des PME françaises dans les pays d'implantation. A l'horizon 2010, ce seront 64 Missions économiques présentes dans 44 pays qui auront rejoint UBIFRANCE, soit plus de 1500 collaborateurs multiculturels, en France et à l'étranger, dédiés à l'accompagnement des PME à l'export.

A côté de cette organisation, l'offre pour accompagner au mieux les projets selon les besoins et les profils des entreprises a été renouvelée et simplifiée. Parallèlement à cela, Ubifrance et son réseau assure également en partenariat la distribution d'offres de l'INPI et d'OSEO.

Toute cette offre est complétée par des procédures de soutiens publics financiers : Sidex, Labellisation.

3. Rôle joué par Ubifrance avec les autres partenaires de l'exportation

UBIFRANCE est appelé par les pouvoirs publics à jouer un rôle moteur en synergie avec les autres partenaires de l'exportation, en particulier les réseaux consulaires, afin de remédier à l'une des principales faiblesses de notre commerce extérieur : le nombre restreint d'entreprises exportatrices régulières et la place limitée des PME dans le commerce extérieur.

La stratégie 2009-2011 prévoit donc le développement d'une véritable dynamique de synergie entre UBIFRANCE et ses partenaires de l'ensemble des régions françaises, proches du tissu industriel local. Le partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie est stratégique.

A l'étranger, la prospection « amont » du marché, pour le compte des PME, est le cœur de métier des Missions Economiques Ubifrance. Les prestations « aval » (aide à l'implantation, domiciliation, portage, conseil juridique, fiscal ou en gestion des ressources humaines) sont du ressort d'autres acteurs spécialisés, et plus particulièrement des Chambres de Commerce Bilatérales.

En définitive, et plus que jamais, avec l'aide de l'Etat et l'accompagnement d'UBIFRANCE et de ses partenaires, les entreprises françaises, et plus particulièrement les **PME, peuvent « tenter l'aventure de l'international ».**